

Le Titre-Restaurant papier, carte ou téléphone.

Conditions d'utilisation des Titres-Restaurant.

Décret n° 2014-294 du 6 mars 2014

- **Achat de tout produit alimentaire**
(période dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2023)
Sauf l'alcool, les aliments infantiles, les confiseries et
les produits animaliers.



- Vous devez **signaler au personnel de caisse le paiement par titres-restaurant** (papier, carte ou téléphone).
Chaque établissement se réserve le droit d'accepter les différents titres-restaurant.
- **Utilisation plafonnée à vingt-cinq euros (25€) par jour sans rendu de monnaie** sur la valeur payée par titres-restaurant.
- **La valeur des titres doit être inférieure ou égale** à la valeur globale des articles éligibles aux titres-restaurant.

Les sociétés émettrices de titres-restaurant :

benefi

Bimply
ex apétiz

Ticket
Restaurant

Edenred

glady.

RESTAURANT

pass restoflas

swile

Up déjeuner

W Smile
Souriez c'est lundi!

worklife